

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique parcs éoliens

De : Yves POTTIER < >

Date : 18/07/2023 16:04

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance du projet de parcs éoliens sur les communes de Saint Denis d'Anjou, Bouère, Gêne-Longuefuye et Château-Gontier.

Propriétaire du château de Magnanne à Ménil, nous venons, par la présente, vous livrer notre analyse après études et analyses pour ce que nous pouvons connaître de ces projets.

Nous sommes situés, en altitude, pour la cour d'honneur du château à 52 mètres au dessus du niveau de la mer.

Sauf erreur de notre part le pied de chaque éolienne se situerait à :

- St-Denis d'Anjou/Bouère : 100 mètres d'altitude

- Gennes-Longuefuye : 80 mètres d'altitude.

Bien sûr, il y a lieu d'ajouter la hauteur des mâts et des pales soit une hauteur totale respectivement de 250 et 230 mètres du sol.

Nous avons également travaillé méthodiquement sur le relief nous séparant des éoliennes.

Les points les plus hauts relevés sont respectivement de 90 et 74 mètres.

Ce qui signifie qu'entre le pied de ces éoliennes et notre entrée, aucune protection visuelle ne vient s'interposer pour en atténuer les effets.

Les schémas, certes simplifiés, mais corrects, selon les données IGN, confirment l'impact visuel très négatif à partir de notre propriété édifiée fin du XVII^{ème} siècle et classée Monument Historique depuis 1958.

Je suis certain que vous disposez autour de vous, des professionnels compétents et objectifs en la matière pour apprécier vous même la gêne sérieuse que nous procureraient ces structures métalliques alors même que notre M.H. est ouvert au public toute l'année. Par ces contacts, nous savons l'intérêt porté par nos visiteurs à la portée des sites qui nous environnent et que nous voulons préserver.

Pour votre information, sitôt après notre acquisition en 2005, nous avons fait procéder à la suppression de huit poteaux électriques par enfouissement des lignes, tout le monde s'en porte mieux...

Nous avons également planté, à l'époque, 20 000 arbres mais ils se situent à l'ouest de Magnanne donc ils ne peuvent en rien nous préserver de l'impact visuel des parcs éoliens en question situés à l'est et au nord-est de notre propriété.

Nous souhaitons bien vivement que telle contribution puisse être prise en considération sachant que nous sommes déjà cités comme "impactés" dans la liste des édifices les plus sensibles à ces projets. (voir page 17)

A ce stade, nous vous confirmons donc notre ferme opposition à ce projet tel qu'il se présente à ce jour.

Croyez, monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Yves Pottier